

# La Communauté de Communes recrute

## Surveillant de baignade saisonnier (BEESAN)

*Par voie contractuel de droit public (saisonnier de 6 mois)*

*Cadre d'emploi des éducateurs des activités physiques et sportives - catégorie B*

La Communauté de Communes Rives de Saône est située dans le triangle Beaune, Dijon, Dole et compte un peu plus de 21000 habitants. Collectivité à taille humaine, elle s'appuie sur un collectif de travail soudé, respectueux et bienveillant.

L'espace aquatique Fernand Bonnin, totalement rénové, ouvrira ses portes en mai 2025. Piscine découverte, ouverte de mai à septembre, elle accueille un public familial dans un cadre bucolique.

Situé en bord de Saône, l'équipement comprend 1 grand bassin de 50 mètres, 1 bassin d'apprentissage, des tobogans et pentagliss. Venez le découvrir sur notre site internet.

Placé sous l'autorité du chef de bassin, vous ferez partie d'une équipe de MNS et BNSSA.

### **Missions :**

- Assurer la surveillance des bassins, des installations et des utilisateurs dans le cadre du POSS
- Accueillir le public
- Veiller à la sécurité du public, du respect des consignes du règlement intérieur
- Vérifier le bon état des équipements de 1er secours
- Mettre en place et ranger le matériel
- Appliquer les instructions délivrées par son supérieur hiérarchique en conformité avec le cadre réglementaire.
- Enseigner la pratique de la natation (tout public, activités aquatiques diverses, ...)
- Contrôler la qualité de l'eau

### **Profil :**

Titulaire du BEESAN, BPJEPS AAN ou diplôme équivalent (obligatoire) et à jour de la révision PSE1, vous appréciez le contact avec les usagers et avez le sens des responsabilités et du service public. Doté de capacités à travailler en équipe, autonome, vous êtes une personne ponctuelle. Emploi débutant accepté

**Lieu de travail :** Espace aquatique Fernand-Bonnin à **POUILLY SUR SAONE**

**Durée du contrat :** de 1 à 6 mois sur une période de mai à septembre 2025

### **Conditions du poste :**

De mai à juin : mercredi A-M et week-ends et jours fériés

De juillet à août : du lundi au dimanche (avec jours de repos)

En septembre : mercredi A-M et week-ends

**Temps de travail :** Temps complet

**Rémunération :** 1900 € nets + Indemnités de congés payés + une partie des leçons (à réaliser sous le statut indépendant)

Adresser lettre de motivation et CV **avant le 29 février 2025**

Sous réf. « MNS-saisonnier », à

Monsieur le Président

15 bis Grande Rue du Faubourg St Michel BP 67

21250 SEURRE Cedex

secretariat@rivesdesaone.fr